

Pôle émetteur : Veille et Gestion des Alertes  
Sanitaires

Affaire suivie par : Dr Catherine REITZER  
Courriel : [catherine.reitzer@ars.sante.fr](mailto:catherine.reitzer@ars.sante.fr)

Téléphone : 03 88 88 93 33  
Télécopie : 03 59 81 37 19

Réf : DPPS/VGAS/2013/06/14/N ° 181

Mesdames et Messieurs les Maires  
de la région Alsace

Strasbourg, le 19 JUIN 2013

**Objet : Affiches maladies transmises par les tiques**

Madame, Monsieur le Maire,

J'attire votre attention sur le fait que certaines mairies ont été démarchées récemment par une association dans un but d'affichage d'un poster sur la maladie de Lyme.

Il s'avère que le contenu de ce poster comporte de nombreuses contre-vérités scientifiques. L'ampleur du problème est volontairement exagérée et est plutôt de nature à angoisser le public.

Si vous le souhaitez, vous trouverez par le lien suivant des documents qui font consensus auprès des professionnels de santé et de la prévention : [www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr](http://www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr).

Ils ont été élaborés à destination de professionnels travaillant en milieu de nature et s'appliquent bien évidemment aussi aux personnes qui y ont des activités de loisirs.

Vous trouverez également des informations sur le site de l'ARS Alsace :  
<http://www.ars.alsace.sante.fr/Prevention-et-recommandations.156992.0.html>

Mes services sont à votre disposition au 03 88 88 93 33 pour tout complément d'information sur le sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Directeur général  
Laurent Habert